



HONORAIRES AU 1^{er} JANVIER 2022

Vente d'immeubles à usage d'habitation :

À **5% TTC** (TVA au taux de 20%) du prix de vente
Avec un montant minimum de 9000 €

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat (cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention est faite dans l'annonce).

Mandat de vente :

À Pour tout mandat exclusif vendu, notre agence prend en charge le coût des diagnostics techniques relatifs à la vente, cette somme sera déduite de nos honoraires lors de la signature du compromis de vente.

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires (TTC) à la charge du locataire :

À **10€/m²** (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)

À **3€/m²** (réalisation de l'état des lieux entrée et sortie)

Honoraires (TTC) à la charge du bailleur :

À **10€/m²** (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)

À **3€/m²** (réalisation de l'état des lieux entrée et sortie)